

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 31/03/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFA ; Sandrine CHIODI ; Sandra CARIA ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Christian PAOLI.

Etaient absents : François SANTONI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Dominique VILLARD-ANGELI.

Etaient représentés : Dominique VILLARD-ANGELI était représentée par André ROCCHI.
François SANTONI était représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	15
Votants :	17
Absents :	05
dont représentés :	2

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL090418-13

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 ASSAINISSEMENT M49.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants;

Monsieur le Maire présentera à l'assemblée le budget primitif annexe 2018 Assainissement M49 (CF. ANNEXE), dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 063.00	482 063.00
INVESTISSEMENT	4 566 078.00	4 566 078.00

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 13 voix pour et 4 abstentions :

- D'adopter le vote du budget primitif 2018 budget assainissement M49 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	482 063.00	482 063.00
INVESTISSEMENT	4 566 078.00	4 566 078.00

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

